

**COMITE DIRECTEUR**  
**Le 11 décembre 2021 – Visioconférence**  
**PROCÈS-VERBAL**

- 1/ Approbation du PV du 16 octobre 2021
- 2/ Point financier
- 3/ Lieu de l'assemblée générale du 26 mars 2022
- 4/ Point sportif
- 5/ Désignation du délégué fédéral, du président de jury et des délégués antidopage du championnat de France Indoor 2022
- 6/ Honorariat des arbitres
- 7/ Médailles d'honneur 2021
- 8/ Point communication
- 9/ Point administratif
- 10/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
Vincent BUSSE	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 22 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
Excusés :	François BANTON	Trésorier
	Alain WACHE	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h05.

## **1/ Approbation du procès-verbal du Comité directeur du 16 octobre 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2021 a été adressé pour avis aux membres du comité.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A 20 POUR ET 1 ABSTENTION (21 voix).

## **2/ Point financier**

### **• Indemnités frais de déplacements et de séjours :**

V. Busser informe le comité directeur qu'après échanges avec les présidents de ligues lors de la réunion du 27 novembre dernier, il est proposé que les indemnités de frais de déplacements et de séjours des représentants des ligues et des comités départementaux dans le cadre de l'assemblée générale fédérale ne soient plus prises en charge par la FFA.

La participation des représentants des comités départementaux à l'assemblée générale fédérale entérinée en 2019 a une conséquence budgétaire importante pour la FFA avec pour exemple un coût direct de 36 000 euros (Paris) et 47 000 euros (Toulouse).

A ce jour, la FFA laisse au club organisateur de l'assemblée générale fédérale la prise en charge financière générant une perte financière pour la structure de 4 000 à 5 000 euros. De ce fait, il n'y a plus de candidat à l'organisation de cet événement.

La fédération propose donc d'allouer un budget au club organisateur de l'AG fédérale sur présentation de devis préalables dans le respect du cahier des charges établi par la FFA et ne plus indemniser les délégués présents.

### **Discussions :**

S. Gautier-Guyon fait remarquer que tous les présidents de ligues présents n'approuvaient pas cette proposition. Le président de la ligue d'aviron des Pays de la Loire lui ayant fait part de son étonnement à ce propos. Il est nécessaire de considérer le fait que les budgets de certains CD sont très restreints. Supprimer ces indemnités aux ligues et aux CD, qui sont les électeurs n'est pas un bon signal.

Elle insiste sur la complexité de mener des AG avec à la fois du présentiel et du distanciel ainsi que sur le risque d'absentéisme.

*C. Vandenberghe rappelle que les institutions, telles que le CNOSF, ne remboursent pas les frais de déplacements.*

*Il indique que les comités départementaux pourraient éventuellement voter en visioconférence s'ils ne peuvent se déplacer.*

*La FFA doit prendre en totalité l'organisation de l'assemblée générale et ne pas laisser à la charge du club organisateur ce financement.*

*A. Dall'Acqua indique que les comités départementaux peuvent faire un abandon de don des remboursements de frais pour bénéficier d'une défiscalisation.*

*S. Perot aurait souhaité que cette décision soit soumise en amont aux présidents de ligues et de comités départementaux car elle peut mener à un désintérêt de la vie fédérale. Ce sujet a été évoqué lors de la rencontre des Présidents de ligues le 27 novembre.*

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 19 POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION (21 voix) CETTE PROPOSITION.

**• Conventions réglementées :**

V. Busser précise que tous membres du comité directeur ayant des relations commerciales avec la Fédération se doivent d'en informer la FFA afin que le commissaire aux comptes établisse un rapport définissant les modalités financières.

A ce jour, il existe des conventions avec le CNOSF : pour les équipements sportifs, pour la mise à disposition d'un véhicule et pour la représentation internationale des fédérations.

De plus, une convention réglementée de prestations de service a été établie entre l'auto entreprise de B. Ouvry et la FFA dont le montant des prestations facturées varie mensuellement de 1500€ à 2000€, en fonction des actions menées.

S. Gautier-Guyon s'étonne du fait qu'un membre du bureau puisse facturer des prestations auprès de la FFA.

*C. Vandenberghe précise que, B. Ouvry, dans le cadre de son auto-entreprise, facture un nombre d'heures. Aujourd'hui, la FFA doit communiquer plus et un directeur de communication est indispensable.*

*Pour une prestation similaire, la fédération devrait déboursier environ 90 000 euros annuels pour un poste au sein de la FFA.*

**• Point des finances :**

La trésorerie disponible au 9 décembre est de 2 203 000 € représentant 138 jours de fonctionnement.

**• Plan de relance :**

Suite à la dernière AG, il avait été décidé de reporter le résultat positif de 2020 sur un plan de relance à hauteur de 145 000 € et 20 000€ pour l'étude préparatoire des futurs travaux de rénovation du siège. A ce jour, sur le plan de relance :

- 84 000 € dépensés en 2021
- 7 000 € dépensés sur étude préliminaire

Soit 91 000 € sur 2021 et donc 74 000 € reportés sur budget 2022

**• Résultat 2021 :**

A ce jour, il n'est pas possible de communiquer un chiffre précis.

Il est nécessaire de :

- justifier les dépenses liées au plan de développement subventionné par l'ANS,
- d'éviter de créer des fonds dédiés trop importants qui viendraient impacter les subventions 2022,
- de préserver un résultat 2021 cohérent.

Des interrogations demeurent sur la justification des actions non faites ou partiellement faites sur 3 axes :

- Colloque des entraîneurs, structuration territoriale, reportés sur 2022

- Développement durable
- Aviron santé

Ces 3 axes feront l'objet de fonds dédiés sur 2022.

*MAG spécial JO :*

Le coût total de ce numéro spécial JO, qui sera prochainement distribué aux clubs pour chaque licencié A, est de 45 000 € financé comme suit : 14 000 € de mécénat, 15 000 € de revente de vêtements et 16 000 € à charge directe de la FFA pris sur plan de relance.

#### • Subventions investissement 2021

Ce problème a déjà été évoqué. A ce jour le montant au prorata temporis des investissements 2021 sera de 49 000 € à comparer avec la perte de la subvention de fonctionnement pour amortissement de 200 000 € soit un écart de 151 000 €. Écart qui, à lui seul, expliquera le déficit 2021.

Tous ces chiffres sont provisoires et aucunement définitifs.

#### • Dépenses

Point des dépenses des élus pour les réunions, déplacements, restaurants, hôtels, etc...

2019 : 72 238 €

2020 : 78 689 € alors qu'il y avait confinement pendant plus de deux mois

2021 : 35 883 € à date, avec une projection à 39 000 € à fin décembre 2021, soit 50% économie alors que 12 personnes composent le bureau pour 8 en 2020.

S. Vieilledent revient sur les fonds dédiés. La volonté a été de travailler avec l'ANS en toute transparence sur le manque de déploiement de certaines actions. Des lignes budgétaires vont fluctuer afin d'équilibrer les dépenses. Ces fonds dédiés seront limités pour ne pas impacter les éventuelles demandes de subvention effectuées en 2022.

C. Vandenberghe ajoute que les fonds dédiés prévus entre 2020 et 2021 nous impactent car ils nous sont retirés l'année d'après. Il précise avoir obtenu que ces fonds dédiés soient transformés en fonds de fonctionnement sans impact sur les demandes de subventions 2021.

### **3/ Lieu de l'assemblée générale du 26 mars 2022**

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFA SE DEROULERA LE 26 MARS 2022 A MACON : 22 POUR (22 voix).

Il est précisé que l'assemblée générale pourra se tenir en distanciel selon le contexte sanitaire.

V. Busser annonce que les appels à candidatures aux deux postes vacants dédiés aux femmes au comité directeur et aux deux postes dédiés aux sportifs de haut niveau paraîtront dans la Note d'Informations fédérale du mois de janvier 2022.

### **4/ Point sportif**

#### • Point du Directeur Technique National – Directeur Général

S. Vieilledent donne lecture de la demande de S. Guerinot effectuée en qualité de président de la ligue AURA : "Une visio de Mr Grobler expliquant ses propositions d'améliorations de l'entraînement pour tous les compétiteurs et les évolutions incontournables pour la performance. Et sa vision pour cette Olympiade."

Le DTN précise que J. Grobler a déjà exposé lors de visioconférences sa vision et a également lors de son tour des pôles communiqué avec les sportifs et les cadres de la DTN.

Puis, S. Vieilledent fait un point d'étape sur l'organisation générale de la FFA suite au diagnostic effectué. (Annexe 1)

Il précise qu'il assure la coordination du Pôle Performance dans l'attente de la nomination du Directeur de ce pôle.

Deux appels à candidatures ont été lancés pour les postes de Directeur Pôle Développement et Innovation ainsi que Directeur Pôle Clubs et Territoires. Les recrutements sont en cours.

Puis, il commente le document "Stratégie du Haut-Niveau Paris 2024-Los Angeles 2028". (Annexe 1)

#### **Discussions :**

*C. Vandenberghe revient sur la volonté de J. Grobler de déterminer des capitaines d'équipe qui assisteront au COPIL du Pôle Performance. Il insiste sur l'importance de créer un lien entre les athlètes et l'encadrement.*

*P. Trichet évoque le Pôle Opérationnel et plus particulièrement le Pôle développement et Innovation dans lequel figure un item Paris 2024 : à quoi cela correspond-il ?*

*S. Vieilledent a souhaité identifier la stratégie de la FFA pour Paris 2024 qui présente une opportunité de développement autour du sport et surtout pour notre pratique. Il est important de définir notre stratégie et quels sont les axes d'opportunité à développer.*

*P. Trichet demande si en lien avec cette thématique, il y aura des appels d'offres.*

*S. Vieilledent informe que la fédération a répondu à certains appels à projet dans le cadre "Impact 2024". Le COJOP impulse des objectifs autour des jeux et n'a pas la capacité d'activation de ceux-ci. La FFA continuera de répondre aux sollicitations dans ce cadre.*

*La FFA doit avoir la capacité de déterminer les axes vers lesquels se diriger.*

*P. Trichet demande quels étaient les profils des candidats au poste de Directeur de la Performance.*

*S. Vieilledent rappelle que l'appel à candidature a été diffusé en interne et en externe : 3 candidatures en interne et 4 en externe. Le choix s'était porté sur une candidature externe mais qui a été recrutée par l'ANS.*

*Il est important de noter que le poste cible la direction du pôle haute-performance et non la direction des équipes de France.*

*L'appel à candidature a été prolongé. La volonté est d'ouvrir à l'extérieur afin de recruter un manager de la haute performance, au fort potentiel de leadership et de management et orienté sur l'administratif.*

S. Vieilledent annonce que la FFA a reçu la reconnaissance de haut niveau pour l'aviron de mer (enduro et sprint de plage).

#### **• Point sportif national**

#### **• Réglementation sportive 2022 :**

Les règles régissant les épreuves FFSU doivent être insérées dans cette réglementation.  
[https://sport-u.com/wp-content/uploads/2021/10/20211018\\_DP-Aviron\\_A-1.pdf](https://sport-u.com/wp-content/uploads/2021/10/20211018_DP-Aviron_A-1.pdf)

#### • **Championnat de France Indoor 2022**

P. Lot informe que le bureau fédéral propose le déroulement du championnat de France indoor en épreuve connectée au vu du contexte sanitaire actuel.  
Le comité directeur approuve.

#### • **Aviron de Mer**

R. Mouchel précise que la reconnaissance de haut niveau permet d'envisager des perspectives de développement et la constitution d'une équipe de France.  
L'attribution du Championnat d'Europe Aviron de Mer et Beach Rowing à la Seyne-sur-Mer est une excellente opportunité.  
En beach rowing, la France est très bien placée au championnat du monde. Le bilan est très satisfaisant.

### **5/ Désignation du délégué fédéral, du président de jury et des délégués antidopage du championnat de France Indoor 2022**

Délégué fédéral : Anne Tollard  
Président du jury : Eleanor Forshaw  
Comité d'équité : à nommer

### **6/ Honorariat des arbitres**

V. Busser présente à l'honorariat la candidature ayant reçu l'aval du président de la commission régionale des arbitres : Ligue Grand-Est : Nelly REMY (Belleville 55 Aviron).

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (21 votants) DE NOMMER À L'HONORARIAT LA CANDIDATURE PROPOSÉE.

### **7/ Médailles d'honneur 2021**

M. Scotton présente une liste de 7 candidatures à la médaille d'honneur :

- |                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - Ligue des Pays de la Loire : | Pierre Paille – CN Indre           |
| - Ligue des Hauts-de-France :  | Daniel Debril – A Boulogne         |
| - Ligue d'Ile-de-France :      | Denis Buisson – CN Nogent          |
|                                | Raymond Debu – ASCE Corbeil        |
|                                | Bernard Cam – Aviron Club 94       |
|                                | Georges Cottin – Boulogne 92       |
|                                | Jacques Roger – AMH Meulan         |
|                                | Jacques Lelionnais – RC Port-Marly |

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (21 VOIX) DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 8 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

## 8/ Point communication

B. Ouvry effectue un point :

- Indoor : communication sur l'événement qui se tiendra en connecté.
- Campagne de communication pour le recrutement de sportifs paras est en cours.
- Parution d'un hors-série Mag Aviron qui sera remis à chaque club pour les licenciés.
- Lancement de formations en direction des clubs pour aider les clubs à communiquer les informations fédérales à leurs licenciés.
- Mise en place d'un suivi de l'actualité de nos athlètes pour nos partenaires.
- Rédaction d'un cahier des charges pour un nouveau site internet.
- Définition d'une stratégie de communication pour Paris 2024 et d'une stratégie de marketing pour trouver de nouveaux partenaires.
- Finalisation de la convention CNR jusqu'à Paris 2024.
- Travail sur la convention MAIF renouvelable annuellement.

C. Vandenberghe précise que notre partenaire la MAIF s'est engagé à nous soutenir jusqu'en 2024.

Les démarches se poursuivent pour trouver de nouveaux partenaires.

Concernant le recrutement des CTS, le MS s'est engagé à mettre à disposition un CTS avant fin 2021.

L'équipe du service de communication, constituée de 6 personnes, avait fait un gros travail sur la Soirée Baltard. Il est regrettable que la fédération ait dû reporter cet événement.

C. Vandenberghe remercie B. Ouvry pour le travail effectué.

B. Ouvry associe les collaborateurs à ces remerciements.

## 9/ Point administratif

### • Commission des arbitres

R. Borel propose la candidature de Alex Mazoyer du Cercle de l'Aviron de Lyon et PCRA de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À 20 POUR ET 1 ABSTENTION (21 voix).

### • Affiliation

Il est proposé d'affilier :

- Mulhouse Aviron (Ligue Grand-Est)

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (21 voix).

Puis, il est proposé d'ajouter à l'article 9 des statuts la Ligue Aviron de Réunion, territoire développant l'activité aviron.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (21 voix).

Cette proposition sera soumise au vote de l'assemblée générale.

### • Information

La ligue Aviron de Guyane n'a plus d'activité depuis de nombreux mois. Un point de situation sera fait ultérieurement.

## 10/ Questions diverses

### • **Convention avec la Fédération Française de Secourisme et de Sauvetage**

La FFSS intervient sur tout le territoire national pour toutes les missions de sécurité civile et dispose de moyens humains et matériels pour venir secourir et porter assistance à la population.

Une convention fixant les modalités d'un partenariat et le déploiement des formations aux premiers secours et des dispositifs prévisionnels de premiers secours au bénéfice de la FFA sera signée le 14 janvier 2022.

Cette convention fait suite au Décret voté en 2021 obligeant les arbitres à être formés aux premiers secours (PSC1).

### • **Déclinaison du Projet Fédéral**

Le projet fédéral sera décliné dans les contrats d'objectifs territoriaux.

G. Purier, Adjoint au DTN et A. Dall'Acqua vont se déplacer à partir de mars 2022 en région pour des réunions de présentation.

### • **Convention Nöliö**

Cette convention a été signée. Il s'agit d'une application de suivi de l'entraînement.

### • **Prochaine réunion :**

Comité directeur le 19 février 2022

L'ordre du jour est levé à 11h30.



Vincent Busser  
Secrétaire Général

*Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN -*